

MINISTERE DES MINES

-----000-----

SECRETARIAT GENERAL

-----000-----

SECRETARIAT PERMANENT ITIE-MALI



Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
Mali

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But –Une Foi

-----000-----

**COMPTE RENDU DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Bamako, le 13 Mai 2024

Page 1 sur 5

BC

L'An deux mille vingt-quatre et le treize Mai à 10h 00mn, s'est tenue la deuxième session ordinaire du Comité de Pilotage présidée par **M. Yacouba KEBE**, Chef de Cabinet du Ministre des Mines, dans la salle de réunion dudit Ministère.

L'ordre du jour de cette session a porté sur les points suivants :

1. Examen et validation des rapports ITIE 2022 et 2023 ;
2. Examen et validation des RAA 2022 et 2023 ;
3. Divers.

La vérification de la liste de présence a permis de constater l'atteinte du quorum. Tous les membres du Comité de Pilotage étaient présents ou représentés à l'exception de :

- Ibrahim TOURE, FEKOLA;
- Bakary GUINDO, CMM
- Sekou Amadou DICKO, CSTM
- Cheick Hamala BAH, Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés.

I. Ouverture de la Séance :

Après amendement, l'ordre du jour suivant a été adopté :

1. **Présentation de l'état de mise en œuvre des recommandations de la première session de l'année ;**
2. **Examen et validation du rapport ITIE 2022 ;**
3. **Examen et validation du RAA 2022 ;**
4. **Divers :**

II. Déroulement des Travaux :

Les membres du Comité de Pilotage ont analysé les points retenus à l'ordre du jour. De cette analyse, il ressort :

2.1. Présentation de l'état de mise en œuvre des recommandations de la première session du Comité de pilotage de l'année 2024 :

M. Boureima CISSE, Secrétaire permanent par intérim de l'ITIE-Mali, a présenté l'état de mise en œuvre des recommandations de la première session du Comité de pilotage tenue le 04 Janvier 2024. En somme, six (06) recommandations avaient été retenues dont quatre (04) ont été mises en œuvre, une (01) en cours d'exécution et une (01) n'a pas été satisfaite.

- **Recommandations exécutées : (04)**

- ▶ Produire simultanément les rapports ITIE 2022 et 2023 conformément au chronogramme validé par le Comité de Pilotage ;

- ▶ Finaliser le processus de recrutement du Chargé de communication de l'ITIE-Mali
- ▶ Tenir la dissémination des rapports ITIE 2020 et 2021 à l'endroit du Conseil National de la Transition
- ▶ Entreprendre des démarches auprès du PGSM pour la prise en charge d'un possible avenant devant permettre à l'administrateur indépendant d'intégrer dans le cadre de sa mission, les données contextuelles dans les rapports ITIE 2022 et 2023
- **Recommandations en cours d'exécution : (01)**
 - ▶ Faire l'état de mise en œuvre du plan de travail à la tenue de chaque session du Comité de Pilotage
- **Recommandation non satisfaite : (01)**
 - ▶ Initier une lettre de rappel par rapport au respect du code de conduite du collègue des industries extractives sur la suppléance.

2.2. Examen et Validation du Rapport ITIE 2022 :

La présentation de l'Administrateur indépendant a couvert les rapports ITIE 2022 et 2023 et a concerné les points suivants :

- Contexte et approche méthodologique ;
- Informations contextuelles clés sur la gestion du secteur des mines et des hydrocarbures ;
- Chiffres clés de la prospection, production et exportation ;
- Chiffres clés des revenus générés par le secteur extractif ;
- Conciliation des déclarations de recettes des organismes collecteurs avec les déclarations de paiement des sociétés extractives ;
- Contribution à l'économie ;
- Suivi des recommandations antérieures des rapports ;
- Exhaustivité et fiabilité des données ;

Limitations des travaux : l'administrateur indépendant a été confronté aux limitations suivantes :

En 2022

- absence de déclaration des paiements de Future Minerals ;
- non exhaustivité des déclarations de recettes de la Direction Générale des Douanes et de l'INPS ;
- non justification des écarts entre les déclarations des sociétés extractives ;
- absence de désagrégation des déclarations de la DGE par nature de paiement ;
- non obtention des données relatives à la valeur ajoutée des industries extractives.

En 2023

- absence de déclaration des paiements des sociétés Hydroma et Future Minerals.
- non communication des données sur les transferts infranationaux par les trésoreries régionales.
- non exhaustivité des données de déclarations de paiements des sociétés extractives.

- non exhaustivité des déclarations de recettes de la Direction Générale des Douanes et de l'Institut National de Prévoyance Sociale.
- non communication des données de déclaration unilatérale des sous-traitants et sociétés extractives hors périmètre de conciliation.
- non obtention des données relatives à la valeur ajoutée des industries extractives.

La présentation de l'Administrateur indépendant a été suivie par celle des observations de la commission collecte. D'autres observations et commentaires ont été recueillis dans la salle. Les différents commentaires et observations ont mis en relief des insuffisances liées à :

- la faiblesse de la fiabilité des données financières des entités déclarantes ;
- le rapportage incomplet des données contextuelles comme la propriété effective, les effectifs d'emploi, le contenu local, la production et la vente des produits des carrières... ;
- les écarts inexpliqués tant sur les données financières que contextuelles (production et exportation).

À la suite de ces constats, l'administrateur indépendant s'est engagé à prendre en charge les observations au cas par cas. En vue d'apporter des améliorations dans les rapports ITIE 2022 et 2023, le Comité de pilotage a décidé de reporter leur validation au 06 juin 2024 lors d'une session extraordinaire. Il a été aussi demandé au secrétariat permanent d'initier des correspondances aux régies de l'Etat pour corriger les manquements liés à la fiabilité des données et aux écarts inexpliqués. La création d'une commission ad hoc a été proposée pour suivre la dernière étape de production des données et échanger avec les entités déclarantes sur les faiblesses constatées dans les rapports ITIE 2022 et 2023. Ce comité ad hoc statuera également sur la présentation des deux RAA.

Enfin, la Section des comptes a informé les membres du Comité de Pilotage de l'évolution de la transmission des formulaires de déclaration des régies de l'Etat pour la certification. A la date du 13 mai 2024, seules deux (02) régies notamment la Direction Nationale des Domaines et l'Office National de la Recherche Pétrolière ont transmis leur formulaire de déclaration au titre des années 2022 et 2023 à la Section des comptes de la Cour suprême en vue de la certification. C'est ainsi que dix (10) jours ont été accordés aux autres régies (Direction des Grandes Entreprises, Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et la Direction Nationale de la Géologie et des Mines) pour transmettre leur formulaire de déclaration à la Section des comptes.

2.3. Examen et validation du RAA 2022 :

Le Comité de pilotage n'a pas examiné le RAA 2022. Il a été décidé de soumettre les RAA 2022 et 2023, à la commission adhoc créée pour. Les deux RAA 2022 et 2023 seront soumis à examen et validation au cours la session du 06 juin 2024.

2.4. Divers :

- Le Secrétaire permanent par intérim a fait un compte rendu narratif de la septième session du Comité de Supervision de ITIE tenue le 11 avril 2024 à Primature sous la présidence du Premier Ministre, Chef de Gouvernement, Dr. Choguel Kokala MAÏGA, Président du Comité de Supervision de l'ITIE. Le compte rendu de cette session est dans le circuit d'approbation ;
- Le Comité de pilotage a été informé de la venue d'une mission des experts de l'ITIE internationale conduite par le Secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat International de l'ITIE M. **Bady BALDE**, au Mali les 13 et 14 juin 2024. Cette mission a pour objectif d'échanger avec les plus hautes autorités du Mali sur l'évaluation ciblée des exigences de la norme ITIE dont l'épilogue sera connu à la réunion du Conseil d'administration de l'ITIE à Genève du 17 au 20 juin 2024.

III- Recommandations :

Les membres du Comité de pilotage ont formulé les recommandations suivantes :

- ✚ diligenter la finalisation du Compte Rendu du Comité de Supervision ;
- ✚ organiser le 06 juin 2024, avec l'appui du PGSM, une session extraordinaire en vue de valider les rapports ITIE 2022 et 2023 et les RAA 2022 et 2023 ;
- ✚ adresser des correspondances aux régies de l'Etat pour corriger les manquements liés à la fiabilité des données et aux écarts inexplicables ;
- ✚ discuter avec le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) de la possibilité de prendre en charge le financement des activités de l'ITIE après le 30 juin 2024, date de clôture du Projet.

La réunion a pris fin à 14h30 mn.

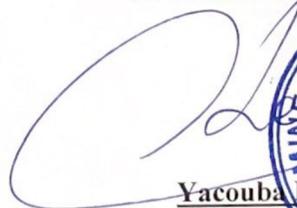
Le rapporteur



Boureima CISSE
Secrétaire Permanent par intérim ITIE-Mali



Le Président de séance



Yacouba KATBE
Chef de Cabinet, Ministère des Mines